



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 mai 2018

### Installation officielle du Groupement régional d'appui au développement de l'e-Santé « GRADeS »

Le groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (Grades) instauré par l'instruction du ministère des Affaires sociales et de la Santé du 10 janvier 2017 vient de voir le jour en Centre-Val de Loire, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Il est chargé de mettre en œuvre la stratégie nationale et régionale d'e-santé.

En région Centre-Val de Loire, cette stratégie est construite en concertation entre l'ARS et l'ensemble de ses partenaires réunis au sein de la nouvelle commission de coordination des politiques publiques d'e-santé.

76 structures de la région, réparties dans 6 collèges, ont choisi d'adhérer au GRADeS lors de sa création le 20 mars 2018 : les établissements et autres organismes relevant du champ sanitaire, médico-social ou social publics (collège n°1), privés à but lucratif (collège n°2) et privés à but non lucratif (collège n°3), les unions régionales des professionnels de santé (URPS, collège n°4), les structures de coopération de professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux (collège n°5), les institutions que sont les autorités de contrôle et de tarification et/ou les financeurs (collège n°6).

Le Conseil d'administration du GRADeS est présidé par le Dr Raphaël ROGEZ, Président de la fédération des URPS du Centre-Val de Loire, et 2 vice-présidents, M. Olivier SERVAIRE-LORENZET, Directeur du Centre hospitalier de Blois et du Comité stratégique du GHT du Loir-et-Cher et Bruno PAPIN, Directeur général adjoint de la Mutualité Française Centre-Val de Loire.

L'équipe du GRADeS, dirigée par Vincent Marcé, réunit une **équipe** d'une trentaine de professionnels, déjà investis dans la mise en œuvre de l'e-santé. Leur rapprochement au sein du GIP favorisera une **plus grande synergie entre des compétences complémentaires**.

Le GRADeS a pour feuille de route de mener à bien les chantiers prioritaires de notre région en matière d'e-santé, avec notamment **un déploiement important de la télémédecine et des services numériques d'appui à la coordination (SNAC)**. Les SNAC seront au service des organisations sanitaires, médicosociales, sociales pour fluidifier les parcours de santé des patients, qui nécessite d'importants échanges d'informations entre les professionnels de santé (numérisation, etc...).

La mise en place du GRADeS, doit permettre de répondre à une **attente forte des professionnels de santé**, qui souhaitent que les services numériques contribuent à améliorer la qualité et la sécurité des prises en charges, la coopération entre professionnels de santé et sociaux, et l'accès aux soins pour tous.

**Contact :**

Christophe LUGNOT, Chef de cabinet adjoint

Tél. : 02 38 77 39 26 – [ars-centre-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-centre-presse@ars.sante.fr)